



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec



L'Union
des producteurs
agricoles
Estrie



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Le milieu agricole demande aux maires de suspendre l'adoption d'un règlement sur l'abattage d'arbre prohibitif dans la MRC des Sources

Sherbrooke, le 29 octobre 2024 – Le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, la Fédération de l'UPA-Estrie, Laforêt coopérative de services forestiers et les Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie font front commun pour demander aux maires et mairesses de la MRC des Sources de suspendre l'adoption du projet de règlement sur l'abattage d'arbre. Dans sa mouture actuelle, la nouvelle réglementation présenterait un risque sérieux pour la pérennité économique des producteurs forestiers, acéricoles et agricoles de la MRC, en plus de compromettre la gestion durable de leurs forêts.

Rappelons qu'au cours des derniers mois, la MRC des Sources a mené une consultation visant à moderniser sa réglementation en matière d'abattage d'arbre. Malheureusement, les suggestions émanant des représentants des producteurs forestiers, acéricoles et agricoles semblent avoir été ignorées et ne se reflètent pas au sein de la plus récente mouture du règlement. Résultat : le texte de règlement qui devrait être soumis prochainement aux élus de la MRC pourrait porter un coup fatal à la production forestière et acéricole et ainsi porter atteinte au dynamisme économique régional.

Des exigences, des coûts et des délais additionnels

En vertu du projet de règlement actuellement sur la table, les producteurs seraient ainsi tenus de faire réaliser un rapport par un ingénieur forestier avant et après des récoltes, même parfois modestes. Pour les petits producteurs, cette exigence représenterait un coût annuel pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars, difficile à absorber dans un contexte de rentabilité déjà fragile. Il serait également interdit aux producteurs de récolter des arbres matures à proximité des routes et des cours d'eau, ce qui risque de provoquer des pertes de revenus majeurs pour plusieurs d'entre eux, en plus risquent de limiter sérieusement la régénération forestière et de rendre leurs boisés plus vulnérables au chablis, à la propagation de maladies et de parasites. Finalement, le projet de règlement impose des déclarations obligatoires, sous peine d'amendes salées aux producteurs, pour des activités qui relèvent de la sylviculture d'entretien normale, ce qui risque d'en dissuader plusieurs à accomplir ces activités qui sont pourtant essentielles au maintien de la santé et de la qualité des boisés et de leurs écosystèmes.

Une approche collaborative souhaitée

En conséquence, il est demandé aux maires et mairesses des municipalités de la MRC des Sources de suspendre l'adoption de la réglementation, qui figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil des maires, le 27 novembre prochain. Il est suggéré à la MRC des Sources de mettre sur pied un comité de travail afin de trouver un terrain d'entente acceptable avec les représentants des propriétaires forestiers, acériculteurs et agriculteurs du territoire. Ce comité, par une approche constructive, pourrait proposer une version du règlement mieux adaptée aux réalités de chacun tout en trouvant des solutions constructives pour soutenir les préoccupations des municipalités.

Enfin, le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, la Fédération de l'UPA-Estrie, Laforêt coopérative de services forestiers et les Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie invitent leurs membres à faire entendre leurs préoccupations lors de la prochaine séance du conseil municipal de leur municipalité, qui devrait se tenir au début du mois de novembre.

Citations

« Les producteurs forestiers sont avant tout des amoureux de la nature. Nous sommes prêts à collaborer avec les élus afin de trouver une voie de passage qui permettra de mieux protéger la vocation et les bonnes pratiques forestières du territoire, mais sans pénaliser injustement l'ensemble des producteurs forestiers qui exploitent leurs boisés de manière durable et dans le respect de l'environnement. »

- André Roy, président du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec

« La foresterie contribue de manière significative au dynamisme économique régional. Nous nous inquiétons que l'adoption du nouveau règlement sur l'abattage d'arbre, dans sa forme actuelle, provoque un exode des producteurs forestiers et un effondrement de la production, comme on a pu l'observer dans les multiples municipalités qui ont adopté une approche aussi contraignante. »

- Hugues Beaudoin, président de Laforêt, coopérative de services forestiers

« La nouvelle réglementation proposée par la MRC des Sources risque d'entraver de manière significative les producteurs et productrices acéricoles de la région, notamment lors des travaux d'aménagement et d'entretien de leurs érablières. Il est impératif que nous puissions nous asseoir tous ensemble à la même table pour en venir à une proposition plus consensuelle. »

- Jonathan Blais, président des Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie

« L'objectif de la MRC des Sources de mieux protéger nos paysages forestiers est louable. Le règlement proposé, par contre, rate complètement la cible. Il est impératif que nos élus municipaux mettent ce projet de règlement sur pause et prennent le temps de consulter les producteurs forestiers et agricoles afin de mettre à profit leur expertise. L'empressement est toujours mauvaise conseillère. »

- Michel Brien, président de la Fédération de l'UPA-Estrie

- 30 -

Information :

Martin Larrivée, dir.g., Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 352-6551, mlarrivee@upa.qc.ca

Hugues Beaudoin, prés., Laforêt coopérative de services forestiers, 819 437-9579, beaudoinhugues@gmail.com